

2023 Entreprendre Ensemble – Accompagnement de parcours des participants du PLIE résidant sur le territoire adhérent au PLIE du Dunkerquois

Objectifs de l'action :

Impulsés par les collectivités locales et régis par un protocole d'accord, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Entreprendre Ensemble animent le PLIE et ses antennes de proximité avec des objectifs précis :

- Prévenir l'exclusion sociale et professionnelle qui affecte une partie des actifs en organisant, pour des participants issus des populations "exclues" du marché du travail, des parcours d'insertion professionnelle individualisés dont le but est l'accès à "un emploi durable" (CDI, CDD de plus de 6 mois ou formation qualifiante).
- Organiser un accompagnement individualisé de proximité assuré par un référent unique.
- Développer une ingénierie financière et technique pour le développement d'actions d'insertion professionnelle.
- Mobiliser les partenaires institutionnels et les entreprises du territoire.

Le PLIE assure un accueil de proximité et une interface entre les employeurs et les publics. Notre réseau de conseillers du PLIE accompagne prioritairement les personnes fragilisées dans leur trajectoire professionnelle, en complémentarité avec le droit commun.

Le réseau des conseillers du PLIE accompagne tout au long de sa recherche d'emploi les demandeurs d'emploi, ils/elles sont à l'écoute pour fixer les étapes nécessaires à leur insertion professionnelle.

Contenu de l'action :

Les publics concernés :

Public adulte (plus de 26 ans).

Les personnes intégrées dans le PLIE se caractérisent par :

- Une domiciliation au sein d'une des communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque ayant adhéré au PLIE.
- Des difficultés d'accès à l'emploi qui se situent sur le champ professionnel. Les personnes doivent être disponibles pour agir sur ces difficultés au moment de l'entrée en PLIE.

Une attention particulière sera portée :

- Aux demandeurs d'emploi de longue durée et/ou
- Aux allocataires du RSA et/ou
- Aux publics issus des quartiers politiques de la ville et/ou
- Aux publics reconnus travailleurs handicapés

L'action du PLIE pourra porter exceptionnellement sur d'autres types de publics en difficultés, sur dérogations argumentées.

L'entrée sur le dispositif PLIE :

L'orientation vers le PLIE est réalisée par un réseau de prescripteurs (Référénts RSA (MDIE), Conseillers Pôle emploi, Structures d'insertion, Associations du territoire, Service accueil de l'antenne ou de ses antennes, le service repérage, les conseillers de la Mission Locale, les Elus, les départements d'Entreprendre Ensemble, les manifestations hors les murs...).

Un rendez-vous est pris avec un conseiller au sein de l'antenne qui émet un avis sur l'entrée de la personne en PLIE et le partage avec le Responsable du Département Accompagnement du PLIE.

Le conseiller envoie, au fil de l'eau, une demande via un outil de prescription en ligne « Titoo 3 » afin que le Responsable du Département Accompagnement PLIE puisse valider sa pertinence. Les intégrations dans l'accompagnement PLIE sont, depuis janvier 2020, simplifiées par ce nouvel outil en ligne.

Le Département Statistiques contrôle l'éligibilité des participants, les pièces justificatives liées à l'entrée PLIE et/ou à la sortie des participants.

Après analyse, il effectue sur l'outil de prescription en ligne un retour sur les accords et/ou les refus (pièces manquantes).

Une personne devient participante PLIE dès lors que les membres de l'équipe de l'animation du PLIE, dans le respect de cette procédure, ont acté son entrée en suivi individualisé et qu'elle répond aux critères d'entrée en PLIE.

Les personnes intégrées dans le dispositif PLIE officialisent leur volonté de s'engager dans une logique de parcours individualisé par la signature d'un contrat d'engagement individuel.

Chaque participant PLIE a un conseiller tout au long du parcours d'insertion. Ce conseiller est le référent du participant sur les problématiques professionnelles. Il travaille en étroite collaboration avec les référents sociaux et tout autre acteur impliqué dans le parcours social et professionnel de la personne. Il entretient des liens privilégiés et complémentaires avec les référents d'étape, lorsque la personne réalise des actions d'insertion

Le contenu de l'accompagnement :

Les Conseillers PLIE saisissent l'ensemble du contenu des entretiens, prescriptions, propositions, positionnements, caractéristiques des participants, suivis, etc... dans le logiciel VIESION Evolution. Ceci permet une traçabilité des étapes de parcours dans le respect du règlement général sur la protection des données, et donne la possibilité d'effectuer des requêtes, permettant au Responsable du Département Accompagnement du PLIE de travailler sur la qualité de l'accompagnement réalisé tout au long des parcours, et de veiller à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLIE.

Le conseiller en insertion professionnel du PLIE formalisera un compte-rendu d'entretien à l'issue de chaque entretien qui sera remis à la personne accompagnée.

Un panel d'outils et dispositifs sont à leur disposition pour répondre aux besoins du public, proposés les différents départements d'ENTREPRENDRE ENSEMBLE, et les partenaires du territoire.

Le Responsable du département Accompagnement du PLIE veille à ce qu'il n'y ait aucune discrimination à l'entrée, donc une égalité des chances pour tous.

L'accompagnement vers l'emploi durable de personnes (Public Adulte + 26 ans) en difficulté se pratique comme suit :

- Réception du public par un référent de parcours PLIE.
- Etablissement d'un diagnostic par un ou deux entretiens initiaux préalables à l'entrée en PLIE (entretiens de 1er accueil).
- Analyse des situations.
- Construction des parcours d'insertion avec les participants.
- Définition, validation et mise en place d'étapes d'insertion permettant d'atteindre un objectif ciblé (de la définition de projet, à la montée en compétence, au positionnement sur offres d'emploi ou encore à l'accompagnement dans les démarches...).
- Détermination d'actions à mettre en place par le participant lui-même ou avec le conseiller, par le conseiller lui-même Mobilisation, en fonction des besoins, des partenaires ressources sur le territoire.
- Suivi de parcours, à ses différentes étapes : recadrage des engagements pris tout au long de l'accompagnement, en vérifier la réalisation ; échange avec les partenaires sur les résultats atteints.
- Utilisation de l'offre de service interne d'Entreprendre Ensemble.